

BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL

DES

JEUX OLYMPIQUES

PARIS, 229, Rue Saint-Honoré

Citius — Fortius — Altius

Rue Saint-Honoré, 229, PARIS

PROGRAMME

DES

JEUX OLYMPIQUES DE 1896

ATHÈNES

5-15 AVRIL 1896. — (24 mars-3 avril, Style grec).

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

*S. A. R. Monseigneur le Prince Royal, duc de Sparte***A. — SPORTS ATHLÉTIQUES**

Courses à pied : 100 mètres, 400 mètres, 800 mètres et 1,500 mètres plat, 110 mètres haies. — Les règlements seront ceux de l'*Union des Sociétés françaises de Sports Athlétiques*.

Concours : Sauts en longueur et en hauteur (*running long et high jump*); Saut à la perche (*Pole vault*); Lancement du poids (*Putting the weight*) et du disque. — Les règlements seront ceux de l'*Amateur Athletic Association d'Angleterre*.

Course à pied, dite de Marathon, sur la distance de 48 kilomètres, de Marathon à Athènes, pour la coupe offerte par M. Michel Bréal, membre de l'Institut de France.

B. — GYMNASTIQUE

Exercices individuels : Corde lisse en traction de bras. — Rétablissements divers à la barre fixe. — Mouvements aux anneaux. — Barres parallèles profondes. — Saut au cheval. — Travail des poids.

Mouvements d'ensemble : (Les Sociétés ne pourront présenter d'équipes inférieures à 10 gymnastes).

C. — ESCRIME ET LUTTE

Assauts de fleuret, sabre et épée : Amateurs; Professcurs (civils et militaires). — Un règlement spécial a été élaboré par la *Société d'encouragement de l'Escrime* (Paris).

Lutte : romaine et grecque.

D. — TIR

Par suite d'une difficulté imprévue, le programme du Tir ne pourra être publié qu'un peu plus tard.

E. — SPORTS NAUTIQUES

Yachting : Courses à la voile. — L'*Union des Yachts Français* a élaboré un règlement spécial.

Aviron : Un rameur : 2,000 mètres, sans virage, skiffs.

Deux rameurs de couple, sans virage, yoles et outriggers.

Quatre rameurs de pointe, sans virage, yoles.

Une course spéciale sera organisée pour les équipages des escadres.

Les règlements seront ceux du *Rowing Club Italiano*.

Natation : Vitesse : 100 mètres. Fond et vitesse : 500 mètres. Fond : 1,000 mètres. Jeu de water-polo.

F. — VÉLOCIPÉDIE

Vitesse : 2,000 mètres, sur piste, sans entraîneurs. 10,000 mètres, sur piste, sans entraîneurs.

Fond : 100 kilomètres sur piste avec entraîneurs.

Course de 12 heures sur piste, avec entraîneurs.

Les règlement suivis seront ceux de l'*International Cyclist's Association*.

G. — EQUITATION

Concours d'équitation : reprise de manège, avec et sans étriers, saut d'obstacles, voltige, haute école.

(Il ne sera tenu compte que de l'aptitude du cavalier et non de la valeur du cheval.)

H. — JEUX ATHLÉTIQUES

Lawn tennis : Simple. Double.

Cricket : Les règlements seront ceux de la *All England Lawn Tennis Association* et du *Marylebone Cricket Club*.

Fait à Athènes, le 12/24 novembre 1894.

Colonel MANO;

ETIENNE SCOULODIS, député, ancien ministre ;

A.-D. SOUTZO, chef d'escadron de cavalerie ;

RETZINAS, maire du Pirée,

vice-présidents du Comité hellène.

PAUL SKOUSÈS, trésorier.

ALEXANDRE MERCATI, GEORGES M. MELAS, *secrétaires.*

APPROUVÉ :

D. BIKELAS, *président du Comité International.*Baron PIERRE DE COUBERTIN, *secrétaire général.*A. CALLOT, *trésorier.*

SOMMAIRE :

Programme des Jeux Olympiques de 1896.
Nouvelles des Comités : Athènes; Budapest; Naples; Angleterre; Australie; Paris; Etats-Unis.
Projet de Règlement du Championnat d'escrime; Règlement d'assaut.
Nouvelles diverses.
L'Athlétisme dans le monde moderne et les Jeux Olympiques.

LE BULLETIN sera trimestriel jusqu'à nouvel ordre ; il contiendra les communications officielles du Comité International et tiendra ses lecteurs au courant de tout ce qui concernera l'Œuvre du Rétablissement des Jeux Olympiques. Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire général du Comité, 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Il n'y a pas d'abonnement proprement dit ; une souscription individuelle de 10 francs assure l'envoi de toutes des publications que le Comité peut être amené à faire au cours de l'année.

Le Comité International nommé par le Congrès de Paris pour organiser les Jeux Olympiques est ainsi composé :

Président : M. Bikélas, vice-président de la Société d'Encouragement des études grecques, membre de la Société Panhellénique de Gymnastique.

Secrétaire général : M. le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques, 20, rue Oudinot, Paris.

Trésorier : M. Callot, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, 160, boulevard Maiesherbes, Paris.

Membres : MM. le général de Boutowski, attaché à la Direction des Ecoles militaires russes, Saint-Petersbourg.

Le Docteur Jiri Guth, professeur au Lycée de Klatovy (Bohême).

Le commandant Balck, premier professeur à l'Institut Central de gymnastique de Stockholm.

Léonard A. Cuff, secrétaire de la New Zealand amateur athletic association, Christ Church (Nouvelle-Zélande).

W. M. Sloane, professeur à l'Université de Princeton (New Jersey, Etats-Unis).

Le Docteur Zubiaur, recteur du Collège national de Uruguay. Conception de l'Uruguay (Entre Rios, République Argentine).

C. Herbert, secrétaire de l'Amateur athletic association d'Angleterre, 10, John St.-Adelphi, Londres.

Lord Amphill, 19, Strafford place, Londres, W.

Franz Kémény, directeur de l'Ecole royale d'Eger (Hongrie).

Le Duc d'Andria Carafa, S^a Maria degli Angeli, 7, Naples.

Le Comte M. de Bousies, 27, rue, Bréverade, Bruxelles.

NOUVELLES DES COMITÉS

ATHÈNES

Nous publions ci-contre le programme des Jeux Olympiques de 1896, tel qu'il a été voté le 12/24 novembre dernier par le comité hellène réuni au Zappeion (Palais de l'Industrie) d'Athènes. Ce Comité a élu un bureau dont la composition se trouve au bas dudit programme. Il a pour président S. A. R. le prince héritier de Grèce, duc de Sparte.

Pendant son récent séjour à Athènes, le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général du Comité International, a eu l'honneur de s'entretenir à plusieurs reprises avec S. A. R. ainsi qu'avec S. A. R. le prince Nicolas, troisième fils du Roi, qui ont promis de donner à l'œuvre des Jeux Olympiques leur concours le plus actif et le plus dévoué. S. M. le Roi se trouvait alors à Pétersbourg.

Le 4/16 novembre, M. de Coubertin a fait une conférence à la Société littéraire le Parnasse, qui lui a décerné à cette occasion le titre de membre correspondant. Plus de 700 personnes, appartenant à toutes les classes de la société athénienne se trouvaient réunies dans la salle du Parnasse. M. de Coubertin, après avoir fait l'historique de la Renaissance athlétique dans le monde moderne et avoir exposé les vues du Congrès de Paris qui a voté le rétablissement des Jeux Olympiques, a terminé par

un éloge de la Grèce moderne qui a provoqué les applaudissements enthousiastes de l'auditoire.

Avant son départ d'Athènes, M. de Coubertin a assisté à un déjeuner donné en son honneur, à Phare, par la Société Panhellénique de Gymnastique. Au dessert, M. Phokianos, président de la Société, a porté un toast à la « noble nation française qui a l'initiative de toutes les idées généreuses ».

Le secrétaire du Comité International s'est rendu ensuite à Patras et à Olympie. La Société Panhellénique de Gymnastique qui compte près de 1.000 membres et dont le siège est à Patras lui a fait à son arrivée dans cette dernière ville, une ovation chaleureuse : la fanfare a joué la *Marseillaise* qui a été accueillie aux cris répétés de « Vive la France ! »

Outre les deux Syllogues de Gymnastique qui se partagent la jeunesse athénienne — et dont l'un, le Syllogue Panhellénique, vient d'inaugurer un terrain de jeu et d'exercice magnifiquement installé — la capitale grecque renferme encore un Cercle d'Escrime très prospère et trois Sociétés Vélocipédiques. M. Philippe, chef d'une importante maison de commerce française, a fait beaucoup pour populariser la bicyclette qui, aujourd'hui, compte les Princes parmi ses adeptes et multiplie chaque jour ses conquêtes.

Le *foot-ball* et le *polo* ne figurent pas au programme de 1896. La difficulté de préparer convenablement un terrain de polo dans un climat et avec un sol comme ceux de l'Attique et aussi la difficulté de transport des poneys ont forcé le comité d'écarter définitivement le polo. Quant au *foot-ball*, il a paru vraisemblable que ce championnat ne réunirait que peu ou point d'engagement tandis que pour le cricket, le concours des équipes de Malte et de Corfou paraît assuré. Il ne serait pas impossible toutefois que le *foot-ball* fut ajouté ultérieurement au programme, au cas où les Clubs anglais ou français témoigneraient de l'intention de présenter des équipes.

La *boxe* a été écartée par le Comité dont la majorité ne l'a pas considérée comme un sport suffisamment « civilisé ». Nous pensons qu'il y a là une erreur d'appréciation et que le comité, mieux éclairé, reviendra sur sa détermination et la rétablira au programme.

BUDAPEST

Notre délégué Hongrois, M. François Kémény, qui était directeur de l'Ecole d'Eger et vient d'être nommé directeur de l'Ecole Royale de Budapest, s'est entretenu avec M. le comte Czaky, ancien ministre de l'Instruction publique, de la participation de la Hongrie aux Jeux de 1896 et de 1900. Ce dernier s'intéresse vivement à notre œuvre.

On sait d'ailleurs qu'en 1896 la Hongrie organise une grande Exposition Nationale destinée à commémorer le millième anniversaire de la formation de l'Etat Hongrois : à cette occasion des concours et un Congrès athlétique doivent y être organisés. Les Jeux Olympiques y seraient même célébrés, au cas improbable où des difficultés imprévues surgiraient, empêchant de les célébrer à Athènes. Le journal sportif « Herkules », qui est édité à Budapest, servira désormais d'organe officiel au Comité Hongrois dont nous publierons prochainement la composition.

M. Kémény a proposé de faire figurer dans le programme général des Jeux Olympiques l'*Aérostation* comme représentant un sport très moderne et très intéressant. Nous ne pensons pas que cette modification soit compatible avec les ressources dont dispose Athènes, mais l'*aérostation* figure parmi les sports qui ont été inscrits au programme de 1900.

NAPLES

En quittant la Grèce, le baron Pierre de Coubertin s'est rendu à Naples auprès de M. le duc d'Andria Carafa qui représente l'Italie dans le Comité International. Il a pu se rendre compte de la sympathie avec laquelle, dans les Cercles Italiens, on envisageait l'œuvre du rétablissement des Jeux

Olympiques. M. de Coubertin a fait le 7 décembre, au Cercle Philologique que préside l'éminent député, M. Bonghi, une courte conférence sur ce sujet. Parmi les assistants se trouvaient la duchesse de Terranova, la princesse Pignatelli, la princesse de Cellamare, la comtesse Caracciolo, le duc de San Angelo, le marquis Impériali, le professeur Pica, le comte de Montecupo, etc... Le duc d'Andria a ouvert la séance par quelques mots très applaudis.

ANGLETERRE

La *Pall-Mall Gazette* a publié un très long article sur les Jeux Olympiques, résumant tout ce qui a été dit du Congrès et nous félicitant surtout à propos du choix fait par le Congrès pour l'inauguration des Jeux. Le nom seul d'Athènes, dit la *Gazette*, contient tout un programme d'une incalculable portée; il jette beaucoup de clarté sur la pensée des initiateurs du projet et il leur attirera bien des sympathies.

AUSTRALIE

Une lettre de M. Leonard A. Cuff, secrétaire de la *New Zealand Amateur Athletic Association*, membre du Comité International, est parvenue au secrétariat général depuis la publication du dernier numéro du Bulletin. Elle apporte une adhésion chaleureuse à toutes les décisions prises par le Congrès de Paris et la promesse d'une collaboration australienne aussi complète que le permettra l'énorme distance qui nous sépare du grand continent océanien. M. Cuff a fait dresser la liste des clubs australiens susceptibles de participer aux Jeux Olympiques et leur a communiqué les grandes lignes de notre projet, en attendant le programme détaillé dont nous lui avons annoncé l'envoi.

PARIS

Le Comité français, dont le secrétaire, M. R. Fabens, rédacteur au *Journal des Débats*, déploie la plus féconde activité, est constitué d'une manière définitive : ses membres sont les suivants :

MM. le baron de Courcel, ambassadeur de France à Londres, sénateur. — E. Spuller, sénateur, ancien ministre. — Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. — Michel Bréal, membre de l'Institut. — Eugène Paz. — Le comte de Bourqueney, directeur du Protocole. — A. Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*. — Mézières, de l'Académie française, député. — Paul Bourget, de l'Académie française. — Le comte Turquet de la Boissière. — G. de Montgomery. — Le colonel Dérué. — Boudin. — Ad. Corthey. — Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure. — Le marquis de Chasseloup-Laubat. — Gounouilhou, directeur de La *Gironde*. — Ferrouillat, directeur du *Lyon Républicain*. — Paul Lebaudy, député. — Le baron d'Estournelles, ministre plénipotentiaire. — J. de la Lombardière. — Le vicomte Léon de Janzé. — Le comte Jacques de Pourtalès. — E. Weber-Halloin. — Le vicomte de la Rochefoucauld. — R. Raoul-Duval. — Le comte Albert de Bertier de Sauvigny. — Maurice Borel, secrétaire d'ambassade. — H. de Villeneuve, président de la Société d'Encouragement de l'escrime. — Vieira, président du Rowing-Club. — Mérillon, président de l'Union des Sociétés de tir. — Strehly, professeur au lycée Montaigne. — Lermusiaux, secrétaire général de l'Union des Sociétés de tir. — Roussel, le D^r Minart, vice-présidents de l'Union Vélocipédique de France. — A. de la Frémoire. — Le comte de Villers. — Alf. de Ferry. — E. Dreyfus-Brisach, directeur de la Revue Internationale de l'Enseignement. — Morel-Fatio, membre du conseil de l'Union des Yachts Français. — Le vicomte de Rochechouart.

Le Comité sera prochainement convoqué en vue de prendre des mesures pour assurer la participation des Sociétés françaises aux Jeux Olympiques de 1896 et préparer l'organisation des Jeux de 1900. D'autre part, sur la proposition de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, le ministre du Commerce a nommé une Commission chargée d'élaborer le plan des concours sportifs

qui pourraient être organisés à Vincennes à l'occasion de l'Exposition.

ETATS-UNIS

La *Review of Reviews*, la célèbre Revue qui paraît simultanément à Londres, à New-York et à Melbourne, publie dans son édition américaine de Décembre un très intéressant article sur les Jeux Olympiques modernes. L'auteur, M. Albert Shaw insiste sur la grandeur du projet et sur tout le bien moral et social qui peut résulter de sa réalisation et félicite le Congrès de Paris d'avoir fait choix d'Athènes pour y inaugurer les Jeux. L'article est illustré d'une vue d'Athènes et de deux portraits de M. de Coubertin et de M. le professeur Sloane.

Par les soins de ce dernier, qui représente les Etats-Unis dans le Comité International, le Conseil de l'Ecole Américaine d'Athènes a été avisé de la solennité qui se prépare et a promis son appui. On sait que cette Ecole a été fondée par les universités américaines et qu'elle est administrée par les soins de leurs délégués réunis à New-York.

Rappelons aussi que c'est le ministre des Etats-Unis à Athènes, M. Alexander, qui a, le premier, adressé au Comité grec sa souscription pour la célébration des Jeux.

PROJET DE RÈGLEMENT DU Championnat International d'Escrime DES Jeux Olympiques de 1896

Nous recevons de la Société d'Encouragement de l'Escrime, le projet de règlement international pour les Jeux Olympiques. Voici ce document précédé d'un remarquable rapport rédigé par M. Gaston Legrand :

Paris, le 26 décembre 1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL
DES JEUX OLYMPIQUES

La Société d'Encouragement de l'Escrime, en vous adressant le projet de *Règlement d'un Concours international d'escrime* et le projet de *Règlement d'assaut pour ledit concours* croit devoir appeler votre attention sur les points suivants :

1° Dans un concours international comme celui des Jeux Olympiques, les candidats doivent être appelés à lutter dans des épreuves répétées. Le prix ne doit pas être le résultat d'un, deux ou trois brillants assauts, mais le résultat d'une série de victoires.

Aussi, la Société d'Encouragement a adopté le mode des *Poules* qui fait lutter chaque tireur contre tous ses adversaires; le gagnant de la poule est celui qui est le plus souvent vainqueur. Dans les Poules, l'élimination des tireurs inférieurs est assurée et les gagnants de chaque poule pourront, réunis pour l'*Epreuve finale*, vous donner le résultat le moins discuté et fournir l'occasion d'une réunion d'escrime des plus intéressantes (1).

2° La Société d'Encouragement a décidé de vous proposer comme

Règlement d'assaut

son règlement ordinaire légèrement modifié à cause de la nature du concours. Ce règlement est connu des escrimeurs.

Il a paru à la Société très difficile de l'étendre en vue du concours international sans soulever des difficultés techniques.

Tel qu'il est, ce règlement, mais surtout l'autorité et la haute compétence du Président, devront, dans l'esprit de la Société, suffire à écarter les difficultés que pourraient faire naître les divergences d'appréciation des deux grandes écoles d'escrime, l'Ecole française et l'Ecole italienne qui se trouveront en présence.

3° Dans les concours français, pour la deuxième

ou troisième place surtout, un coefficient de tenue est attribué aux tireurs ; en Italie également.

La Société d'Encouragement n'a pas cru devoir vous proposer de faire intervenir ce facteur pour le classement définitif des tireurs.

Dans des concours internationaux, où divers enseignements se trouvent en présence, il est à peu près impossible de donner un coefficient de tenue qui ne paraisse pas être le résultat d'un parti pris d'école.

Nous avons pensé que, sans méconnaître le mérite de la correction dans le jeu et de la tenue, la prépondérance devait, dans cette circonstance, être laissée d'une façon absolue au coup de bouton.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GASTON LEGRAND.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1. — Les Jeux Olympiques de 1896 comprendront un championnat international d'escrime entre amateurs, et un championnat international d'escrime entre professeurs.

Art. 2. — Tous les tireurs amateurs, c'est-à-dire n'ayant jamais professé ou concouru pour l'obtention de brevets, âgés de 18 ans révolus, qui se seront fait inscrire à avant pourront prendre part au concours en justifiant de leur âge et de leur nationalité.

Art. 3. — Le jury se composera de :

Un président Un vice-président
Quatre assesseurs
nommés par la commission d'organisation des Jeux Olympiques.

Art. — Le championnat se divisera en deux épreuves :

Epreuve éliminatoire et épreuve définitive.

Art. 5. — L'épreuve éliminatoire aura lieu à partir du à Athènes.

Le principe admis est que le vainqueur devra s'être mesuré avec tous ses concurrents ou au moins le plus grand nombre possible de ses concurrents.

Les présidents et assesseurs suivant le nombre des concurrents inscrits, décideront, s'il est possible, de faire tirer chaque amateur contre tous les concurrents, ou si, vu leur nombre, il y a lieu de les diviser par vole de tirage au sort en deux ou plusieurs groupes.

Dans le cas où le jury déciderait qu'une seule poule réunirait tous les concurrents, l'épreuve éliminatoire aurait pour résultat unique de limiter aux amateurs classés en premier le droit de participer au concours public.

Dans le cas où le jury déciderait que deux ou plusieurs poules auraient lieu, le gagnant, et, sur l'avis du jury, les second et troisième de chacune de ces poules seraient seuls admis aux épreuves publiques.

Les tireurs tireront au sort un numéro qui les classera dans une poule.

Chaque tireur aura à fournir contre tous ses adversaires et dans l'ordre fixé au tableau annexé un assaut en trois coups de bouton.

Le tireur qui, dans sa poule, n'aura pas été battu ou aura été battu le moins souvent, sera classé premier.

Les autres tireurs seront classés suivant les résultats du tableau de pointage également annexé.

ASSAUT PUBLIC

(ÉPREUVE DÉFINITIVE)

Art. 6. — Les gagnants des épreuves éliminatoires tireront entre eux en adoptant le mode de roulement prévu par le tableau qui fixe l'ordre des assauts.

Art. 7. — Le vainqueur du concours sera celui des concurrents qui, s'étant conformé aux règles de l'escrime et au règlement d'assaut annexé n'aura pas été vaincu ou sera sorti vainqueur le plus souvent des assauts de l'épreuve définitive.

RÈGLEMENT D'ASSAUT

DIRECTION DES SÉANCES

ARTICLE PREMIER. — La direction de chaque séance est confiée à un président avec voix prépondérante, assisté, à titre consultatif, d'un vice-président, placé en face de lui, de l'autre côté des tireurs, et des assesseurs.

DU PRÉSIDENT

Art. 2. — Le président est chargé de maintenir le bon ordre et de faire observer le règlement. Il a seul droit de prendre ou de donner la parole.

Art. 3. — Il veille à ce que les spectateurs s'abstiennent de toute appréciation à haute voix et de toute manifestation bruyante.

Art. 4. — Il invite, s'il le juge convenable, les tireurs à faire le mur.

Art. 5. — Le président est juge des assauts, il prononce sur les coups douteux. Il a le droit d'annoncer les coups de bouton qui ne seraient pas avoués par l'un des tireurs.

Pour le jugement des coups, il est aidé par le vice-président et les assesseurs.

Art. 6. — Lorsqu'il en voit l'utilité, il invite les tireurs à se reposer un instant, à reprendre du champ, à changer de côté.

En cas de corps à corps, le président fait remettre les tireurs en place lorsque le corps à corps se prolonge, ou même dès qu'il commence, s'il est incorrect.

Art. 7. — Le président détermine la durée des assauts à son gré, suivant l'intérêt de l'assaut et la fatigue des tireurs.

Art. 8. — Pendant l'assaut, aucune discussion, aucune réclamation des tireurs ne doit être tolérée par le président.

DU VICE-PRÉSIDENT

Art. 9. — Le vice-président est spécialement chargé de surveiller l'un des côtés des tireurs et de donner son avis au président sur les coups que celui-ci n'a pu voir complètement.

DES TIREURS

Art. 10. — Chaque tireur doit être muni d'une veste blanche ou de nuance très claire. La veste doit monter haut et être suffisamment solide. Le reste du costume peut être de nuance quelconque, mais doit offrir aussi des garanties de solidité.

Les masques devront être à double treillis.

Art. 11. — Les tireurs ne font le mur que sur l'invitation ou avec l'assentiment du président.

Art. 12. — Ils doivent s'abstenir d'attaquer par surprise, de partir trop vite sans avoir touché, croisé le fer ou sans s'être d'abord franchement mis en garde, de s'écarter de la ligne des assauts indiquée par la planche du désarmement.

Art. 13. — Les tireurs qui se serviraient du fleuret italien ne pourront utiliser que des fleurets ayant au plus 0,85 centimètres.

Art. 14. — La surface où les coups de bouton sont valables, dans un assaut, est délimitée par la ligne des clavicules et celle des hanches. Lorsqu'un tireur, par suite d'une position défectueuse, efface démesurément la poitrine et expose irrégulièrement une autre partie du corps, les coups de bouton portés sur cette partie peuvent compter suivant appréciation du président.

Art. 15. — La passe d'armes n'est considérée comme terminée que lorsque l'un des tireurs a été touché.

Art. 16. — Si un tireur atteint involontairement une partie du corps où les coups sont dits ne pas compter, son coup suffit du moins à arrêter la passe d'armes et à annuler la riposte ou la contre riposte de l'adversaire.

Art. 17. — Les tireurs ne doivent pas insister sur le coup de bouton.

Art. 18. — Ils doivent s'abstenir complètement de toute réclamation ou discussion.

Art. 19. — En cas de fatigue, ils peuvent demander du repos au président ; mais, en dehors de ce cas, ils ne doivent parler que pour dire loyalement s'ils sont touchés.

DES SPECTATEURS

Art. 20. — Les spectateurs, dans l'intérêt de l'ordre de la séance comme de la bonne tenue des assauts, doivent s'abstenir de toute appréciation à haute voix, et s'ils applaudissent pendant la durée des passes d'armes, ne le faire que très discrètement.

Tout apparence de parti pris en faveur de l'un des tireurs doit être soigneusement évitée.

(1) Avec le mode de division des tireurs en deux camps (souvent employé en France et en Italie), dès les premiers tours, les tireurs capables de conquérir la 2^e ou 3^e place peuvent être évincés ; le repêchage qui nous est permis quelquefois dans nos concours de Paris et qui n'est pas sans soulever des critiques est impossible dans un assaut international.

NOUVELLES DIVERSES

Dans le but de prévenir certaines objections qui pourraient être faites au programme des Jeux Olympiques d'Athènes, nous reproduisons ci-dessous un paragraphe du numéro d'octobre de ce Bulletin où se trouve résumée l'opinion du Comité International sur la question. Voici ce passage :

« Nous pensons que dans les limites fixées par le Congrès pleine et entière liberté doit être laissée aux comités nationaux. Il n'est nullement à désirer que chaque Olympiade voit le même tableau passer successivement dans des cadres divers. Le génie de chaque peuple, sa façon d'organiser les fêtes, de pratiquer l'exercice physique, voilà ce qui donnera aux Jeux Olympiques modernes leur véritable caractère et les rendra peut-être supérieurs à leurs devanciers. Il est évident que, célébrés à Rome, ils ne ressembleront pas à ce qu'ils peuvent être à Londres ou à Stockholm. »

—o—

LES JEUX OLYMPIQUES ET LA MAISON COOK

Un traité vient d'intervenir entre le secrétaire général du Comité International des Jeux Olympiques agissant au nom du Comité et la maison Th. Cook et Son de Londres, par lequel la maison Cook entreprend la publicité et l'organisation des transports pour les Jeux Olympiques de 1896, de 1900 et de 1904 ; ce traité sera renouvelable au gré des parties. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

—o—

LES JEUX OLYMPIQUES EN BITHYNIE

Les *Débats* (d'Athènes) nous apprennent qu'à Ortakeui, petite ville de Bithynie, dans l'intérieur de l'Asie Mineure, on se livre encore à des exercices sportifs qui rappellent de loin les Jeux Olympiques. La population d'Ortakeui, d'origine grecque, conserve le sentiment de sa nationalité, bien qu'elle soit entourée de populations arméniennes dont elle parle la langue.

L'ouverture des Jeux est annoncée par les cloches des églises sonnantes à toute volée. Après la célébration de la messe, la population de cette petite ville, qui compte environ dix mille habitants, précédée des étendards des corporations, des bannières des différentes églises, les prêtres, en habits pontificaux en tête, se dirige vers la carrière. Les Jeux s'ouvrent par des courses à cheval et se terminent par des courses à pied. Entre les deux sports, les athlètes se livrent au pugilat, lancent le discobole, le javelot et se livrent à d'autres exercices corporels. Les vainqueurs sont acclamés et les vaincus se dérobent de leur mieux aux huées de la foule. Aucune récompense n'est accordée aux premiers, mais ils prennent au retour la tête du cortège et sont, pendant quelque temps, l'objet de prévenances de la part de leurs concitoyens. »

L'ATHLÉTISME

Dans le monde moderne

ET LES JEUX OLYMPIQUES

Voici l'analyse et quelques extraits de la Conférence faite à la société *le Parnasse*, d'Athènes, par le baron de Coubertin, et dont il est parlé d'autre part :

Après avoir rappelé dans quelles circonstances fut décidé au Congrès de la Sorbonne le rétablissement des Jeux Olympiques, M. de Coubertin retrace dans ses grandes lignes l'histoire de l'athlétisme dans l'antiquité. L'Égypte l'ignora à peu près, et les vieilles civilisations de l'Inde plus complètement encore. C'est en Grèce, avec Lycurgue qu'il fait son entrée sur la scène du monde. « Il y paraît conduit par la pédagogie : c'est sous la même égide qu'il devait y rentrer une seconde fois au début du XIX^e siècle. » Aux Athéniens revient l'honneur d'avoir trouvé la plus séduisante, la véritable formule

du sport : le sport pour l'harmonie de la-machine humaine, pour le suave équilibre de l'âme et du corps, pour la joie de se sentir vivre davantage.

« Je n'ai pas besoin de vous retracer — vous les connaissez mieux que moi — les splendeurs viriles qu'elle enfanta. La vie du gymnase fut un admirable compromis entre les deux ordres de force qui se disputent l'homme et qu'il est si difficile d'accorder à nouveau une fois l'équilibre rompu. Les muscles et les idées s'y côtoyaient fraternellement, et il semble que cette harmonie fut parfaite au point d'unir aussi la jeunesse et la vieillesse. Vos ancêtres, en règle générale, ne connurent ni les extravagances de l'adolescent, ni les maussaderies du vieillard : la science de vivre était alors à son apogée, et la science de mourir en décollait tout naturellement ; on savait vivre sans peur et mourir sans regrets pour une cité immuable et une religion, incontestée, ce qu'hélas ! nous ne savons plus. »

Puis le lucre s'introduisant, la philosophie du sport s'obscurcit d'année en année ; l'athlétisme descend dans l'arène dégradante du cirque romain. Le christianisme lui porte les derniers coups.

Il faut arriver à ce siècle-ci pour le voir renaître.

« Si peu qu'on étudie l'histoire du présent siècle, on est surpris de l'espèce de désordre moral que semblent y produire les découvertes de la science industrielle. La vie est bouleversée, les peuples sentent la terre qui les porte trembler habituellement sous leurs pas. Ils ne savent à quoi s'attacher parce qu'autour d'eux tout remue et tout change : et, dans leur désarroi, comme pour opposer quelque contrepoids à ces forces matérielles qui s'amoncellent en murailles cyclopéennes, ils recherchent tous les éléments de force morale épars dans le monde. Je crois que telle est la genèse philosophique du mouvement de renaissance physique si marqué au XIX^e siècle. »

Ce mouvement procède, comme dans l'antiquité, de deux systèmes : l'exercice physique pour la guerre, le sport pour l'individu. Tandis que la Prusse au lendemain d'Iéna, la France au réveil de Sedan, les Etats-Unis après la guerre de Sécession, voient dans la gymnastique, comme Sparte autrefois, une préparation à la guerre, l'idée athénienne se fait jour timidement sur les bords de la Tamise. Le célèbre Kingsley et un certain nombre de ses amis se mettent à faire du sport : il y a de cela soixante ans ; c'était une nouveauté dans ce pays d'Angleterre, qui semble être par destination, la patrie du sport et qui en réalité ne l'avait jamais connu.

« Puis vint Thomas Arhold, le plus grand éducateur des temps modernes, celui qui, plus qu'aucun autre Anglais, est responsable de la prospérité actuelle et de l'expansion prodigieuse de son pays. Avec lui, l'athlétisme pénètre dans un grand collège et le transforme, et, du jour où la première génération façonnée par ses mains fut lancée au dehors, les affaires de l'Empire Britannique changèrent de face. Il n'y a pas peut-être d'autre exemple aussi frappant de cette vérité qu'une poignée de bons ouvriers peut transformer toute une société.

« Vous savez ce qu'il est advenu de l'athlétisme anglais : non seulement il règne sur l'éducation où il fournit au maître un instrument très puissant et très délicat de formation morale, mais il a envahi le territoire entier de l'Empire ; aujourd'hui il est partout ; en France, en Allemagne, en Belgique, il côtoie la gymnastique proprement dite et s'installe auprès d'elle en frère cadet très ambitieux. En Italie, en Hongrie, dans l'Amérique du Sud, voire même en Russie et en Espagne, il plante son drapeau ; il est ici même ; vos syllogues gymnastiques, la Société des Rameurs du Pirée, le Cercle des Escrimeurs, les clubs vélocipédiques soutiennent favorablement la comparaison avec bien des sociétés déjà connues de l'Europe Occidentale.

« Le mouvement est donc universel et très accéléré ; c'est ici qu'il faut se souvenir des leçons de l'anti-

quité. Evitons les écueils que l'expérience de vos ancêtres nous a signalés.

« Le sport moderne a quelque chose de plus et quelque chose de moins que le sport ancien. Il a en plus ses instruments perfectionnés...

« Mais il a en moins la base philosophique, l'élevation du but, tout cet appareil patriotique et religieux dont on entourait les fêtes de la jeunesse... »

Dans quel ordre d'idées nouveau et approprié aux besoins du moment, trouverons-nous le contrepoids moral capable d'empêcher l'athlétisme moderne de verser dans le mercantilisme et de s'effondrer dans la boue ?

Dans les tendances mêmes de l'heure actuelle répond à cette question pressante M. de Coubertin :

« L'Athlétisme moderne, messieurs, a deux tendances sur lesquelles j'attire votre attention il devient démocratique et international. La révolution sociale accomplie désormais parmi les hommes et qui va peut-être aussi s'accomplir parmi les choses explique le premier de ces caractères, la rapidité des moyens de transport, la fréquence des communications expliquent le second.

« Je ne vais pas ici disputer sur les mérites ou les défauts de la démocratie. J'ai envie de dire comme le Père Didon ; un jour où devant lui quelqu'un se lamentait de voir monter le flot démocratique, l'éloquent dominicain répondit : Je ne m'inquiète jamais, quand je rentre, du temps qu'il fait dehors pour la raison qu'il n'est pas en mon pouvoir de le changer. » — Voilà qui est sage. — Je pourrais en dire autant de l'internationalisme entendu, cela va sans dire, dans le sens du respect et non de la destruction des patries. C'est un courant qui a pris naissance dans le grand besoin de paix et de fraternité qui monte des profondeurs du cœur humain. La paix est devenue une sorte de religion dont les autels sont de jour en jour entourés d'un nombre croissant de fidèles...

« Tel est, messieurs, l'ordre d'idées dans lequel j'entends puiser les éléments de la force morale qui doit guider et protéger la renaissance athlétique.

« La saine démocratie, le sage et pacifique internationalisme pénétreront dans le nouveau stade et y maintiendront ce culte de l'honneur et du désintéressement qui permettra à l'athlétisme de faire œuvre de perfectionnement moral et de paix sociale en même temps que de développement musculaire.

Voilà pourquoi il faut que tous les quatre ans les Jeux Olympiques restaurés donnent à la jeunesse universelle l'occasion d'une rencontre heureuse et fraternelle dans laquelle s'effacera peu à peu cette ignorance où vivent les peuples de ce qui les concerne les uns les autres : ignorance qui entretient les haines, accumule les malentendus et précipite les événements dans le sens barbare d'une lutte sans merci. »

L'orateur précise ensuite ce que devront être les Jeux inaugurés à Athènes : une fête éminemment sportive, sans adjonction de concours industriels, d'expositions etc. Ainsi comprise, leur célébration n'entraînera qu'une dépense minime, 150,000 fr. environ qui seront vite regagnés et au-delà.

Les exercices athlétiques et gymnastiques se feraient dans le Stade ; les sports nautiques auraient lieu dans la baie de Phalère, l'escrime, la boxe, la lutte dans la magnifique rotonde du Zappeion, le tir dans le stand existant, le concours d'équitation dans le beau gymnase de l'École de Cavalerie. M. de Coubertin termine en exhortant ses auditeurs à ne pas laisser refroidir leur enthousiasme par cette pensée qu'ils peuvent être battus par les étrangers. « Le déshonneur ne consisterait pas ici », leur dit-il, « à être battu ; il consisterait à ne pas se battre. En travaillant à une œuvre de sport, soyez assurés que vous travaillez pour votre patrie ».

Le Gérant : A. DESBOIS.